



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# **Synthèse de la qualité des comptes de l'exercice 2023**

**WISSOUS**

**Le 06/06/2024**

**Présentation réalisée devant le conseil municipal**

## Propos introductifs

### Nouveau réseau de proximité

- date de création du Service de Gestion Comptable : 01/09/2020
- transfert de la compétence de la trésorerie de Chilly au SGC de Palaiseau au 1/01/2023
- date d'arrivée du Conseiller aux Décideurs Locaux : 01/09/2023

### Contexte de l'expérimentation

Cet exercice s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales prévue par la loi NOTRe du 7 août 2015 et pilotée par la Cour des Comptes. La synthèse de la qualité des comptes est un dispositif alternatif à la certification. Il s'agit d'un examen mené par le comptable ou le conseiller aux décideurs locaux, de la qualité des comptes clos d'une collectivité.

Périmètre de la SQC : Le budget principal de la commune de WISSOUS.

Cette synthèse a été réalisée par le CDL avec le concours de la collectivité et de la comptable.

# Les objectifs de la synthèse de la qualité des comptes

Ce dispositif repose sur la réalisation d'un rapport écrit visant à présenter un état des lieux de la qualité des comptes sur la base d'éléments à disposition de la DGFIP. Il s'inscrit dans la démarche de renforcement de la fiabilité des états financiers afin qu'il puisse pleinement constituer un instrument de pilotage de la gestion pour la collectivité.

Il a pour objectif de :

- Promouvoir et valoriser les travaux de fiabilisation comptable
- Mettre en évidence les forces et les faiblesses éventuelles de l'information comptable
- Proposer une démarche de progrès pour les thèmes dont la qualité comptable demeure perfectible
- Renforcer le partenariat entre les services de la commune et ceux du comptable public
- Vérifier le respect des normes comptables énoncées par les référentiels comptables en vigueur
- **Le rapport ne vise pas à porter une appréciation sur la gestion de la collectivité, et n'est ni une analyse financière, ni une analyse du volet budgétaire.**

## Les thèmes de la synthèse de la qualité des comptes

- L'examen des différents postes du bilan
- Le respect de l'indépendance des exercices
- Les résultats du contrôle hiérarchisé de la dépense
- La présence de soldes anormaux à la clôture de l'exercice
- Les flux financiers réciproques

## Résumé de la synthèse de la qualité des comptes

| ✓ Maîtrisé  | ↑ À améliorer  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- La commune tient un inventaire physique et comptable de ses immobilisations qui sont globalement concordants.</li><li>- Les amortissements sont régulièrement constatés et ne présentent pas d'anomalie comptable.</li><li>- Les cessions d'actifs effectuées en 2023 ont été correctement comptabilisées.</li><li>- La commune a une politique de provision et d'admission en non valeur raisonnable qui s'appuie sur un travail d'échanges avec le comptable.</li><li>- Les emprunts sont correctement recensés et les opérations régulièrement comptabilisées.</li><li>- Les rattachements des charges et produits à l'exercice ont été produits, comptabilisés et contre-passés selon la réglementation en vigueur.</li><li>- Les comptes d'imputation provisoire sont régulièrement apurés dans les délais prévus.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Un rappel : Les frais d'étude non suivis de réalisation doivent être amortis dès la non réalisation constatée. Les frais d'étude non suivis de réalisation ne doivent pas être maintenus dans l'inventaire de la collectivité. Seuls des frais d'étude récents datant de 2023 sont à suivre.</li><li>- Des travaux en cours doivent être intégrés aux comptes d'imputation définitive. Le passage à la M 57 permettra cette mise à jour.</li><li>- Les avances octroyées aux titulaires de marchés et qui ont été récupérées ne doivent pas rester comme étant encore en cours. Une mise à jour du logiciel d'inventaire est à étudier.</li><li>- Compte tenu de la recrudescence des fraudes, une attention particulière doit être portée aux RIB joints aux mandats.</li></ul> |

## Résultats de l'étude : les constats

### *Résumé des constats sur le bilan 2023 :*

- .Très bon travail de suivi des immobilisations,
- .Expérimentation de la Synthèse de qualité des comptes,
- .Très bonne maîtrise des risques sur les créances douteuses,
- .Bon taux de l'indice de qualité comptable IPC depuis plusieurs années,
- .Très bonne coopération des équipes municipales avec les services du SGC ,
- .Très bonne maîtrise de la norme comptable.

## Résultats de l'étude : les points forts

- La commune tient un inventaire physique et comptable de ses immobilisations qui sont globalement concordants.
- Les amortissements sont régulièrement constatés et ne présentent pas d'anomalie comptable.
- Les cessions d'actifs effectuées en 2023 ont été correctement comptabilisées.
- La commune a une politique de provision et d'admission en non valeur raisonnable qui s'appuie sur un travail d'échanges avec le comptable.

## Résultats de l'étude : les points forts

- Les emprunts sont correctement recensés et les opérations régulièrement comptabilisées.
- Les rattachements des charges et produits à l'exercice ont été produits, comptabilisés et contre-passés selon la réglementation en vigueur.
- Les comptes d'imputation provisoire sont régulièrement apurés dans les délais prévus.

## Résultats de l'étude : les points à améliorer

- Un rappel : Les frais d'étude non suivis de réalisation doivent être annulés
- Des travaux en cours doivent être intégrés aux comptes d'imputation
- Les avances octroyées aux titulaires de marchés et qui ont été récupérées doivent être annulées
- Compte tenu de la recrudescence des fraudes, une attention particulière doit être portée sur les marchés à l'ordre

## Les suites données aux constats

### *Résumé des actions à mettre en place :*

La collectivité et le SGC se sont accordés sur 2 actions principales à mener conjointement :

.Le maintien du très bon niveau de qualité comptable en prévoyant de concert avec le SGC, la comparaison des états d'actifs pour réaliser la sortie des biens qui doivent l'être et mettre à jour les frais d'étude et les avances.

.Maintenir la rapidité de régularisation des opérations de dépenses avant émission de mandats et de recettes avant émission de titres constatée.



Merci pour votre attention